

## SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES MINES (1905-1919), Paris émanation de la Metallgesellschaft, Francfort

### *François Louis Marie URRUTY, fondateur*

Né à Barcus (Pyrénées-Atlantiques), le 27 octobre 1867.

Fils de Jean Urruty, 41 ans, valet de chambre, et de Catherine Dudoy, femme de chambre.

Marié à Vanves, en 1892, avec M<sup>lle</sup> Gondouin. Dont Jeanne (M<sup>me</sup> Ravet) et Louise, qui épouse Henri Girot, fille du banquier Charles Girot, lesquels Girot se succédèrent au conseil des [Charbonnages du Tonkin](#).

---

Ingénieur.

Administrateur de la Société minière et métallurgique L'Auvergne (déc. 1898),

Liquidateur de la Tetilla, mine d'argent à Oruro, Bolivie (1899)

Administrateur de la Huelva Central Copper Mining Cy Ltd (1900),

Membre du comité de défense des porteurs de fonds dominicains (1901),

commissaire aux comptes de la Compagnie générale de traction (1902),

de la [Société générale électrique et industrielle](#) (1904),

Liquidateur de la Compagnie française des chocolats et des thés (avril 1904),

commissaire aux comptes de l'Est-Lumière...

En 1902, il demande une concession dans la région de Saf-Saf (*Dictionnaire illustré de la Tunisie*, 1912).

Il apparaît à la même époque au conseil des Phosphates béarnais.

Administrateur de [Ouasta-Mesloul](#) (1903),

Fondateur et administrateur de la Compagnie auxiliaire de mines (1905) dont la liaison avec la Metallgesellschaft pourrait s'expliquer par l'existence à Paris, depuis la fin du XIX<sup>e</sup>, d'une maison Friart et Urruty qui monopolisait le commerce du cuivre espagnol avec la maison Vasquez-Lopez et qui représentait la dite Metallgesellschaft (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> juin 1908).

En conséquence, administrateur de [Société minière du Bazina](#) (Tunisie)(1904),

des [Mines d'Aïn-Kéchera](#) (1905),

Fondateur (1906), puis administrateur (1914) et président de la [Minière du Djendli](#) (Algérie),

Administrateur de la [Société minière de Fedj-Assène](#) (Tunisie),

de la Compagnie française de mines d'or (Cofrador)(1906),

de la Société française cuivre et pyrites — qui prend des intérêts dans trois petites mines de la région de Huelva (Espagne)(*Le Capitaliste*, 28 février 1907) dont la meilleure se révéla être celle de San Platón.

Administrateur délégué de la Société minière et métallurgique des Cévennes (1908),

Administrateur de [la Garniérîte](#) (Nouvelle-Calédonie)(1911),

des [Société des mines de Djebel-Forer](#) (Algérie)(1913).

Actionnaire des [Fonderies de Mégrine](#) (Tunisie),

et administrateur de la Compagnie de transit (1917).

Au sortir de la guerre, il semble avoir changé son fusil d'épaulé. On le retrouve :

administrateur, puis président, de la Société minerais et métaux (Minemet)

En conséquence, administrateur de la [Société générale des minerais](#), à Liège (septembre 1920),

des [Mines de fer de Rouina](#) (Algérie)(1920),

des [Mines de Malfidano](#) (Sardaigne)(1920),

du [Djebel-Ressas](#) (Tunisie)(dès 1922),

Président des [Mines du Chellala](#) (Algérie)(1922),

2/2

Administrateur de la [Compagnie française des mines du Laurium](#) (juin 1923-1926),  
Président de la [Compagnie foncière de Tunisie](#) (déc. 1923).

administrateur de la [Balìa-Karaidin](#) (1924).

et des [Mines de Miliana](#) (Algérie),

de la Compagnie française de marine et de commerce (*Annuaire industriel*, 1925).

des Couleurs zinciques (1925)

de la Compagnie française des métaux (1929),

de la Compagnie des mines de Bretagne (1930),

de l'Orfèvrerie Christofle (décembre 1930),

de la [Société de l'Ouenza](#) (Algérie)(1932),

des [Phosphates tunisiens](#) (1935),

de Peñarroya (juin 1935),

de la [Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine](#) (octobre 1935),

des Engrais et produits chimiques (Issoudun, Mondeville, Voves),

...

---

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 11 avril 1925).

Président du Syndicat des producteurs de zinc (*JORF*, 3 octobre 1939).

Avis de décès dans *Le Figaro*, 19 mars 1941.

Société auxiliaire des mines  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 février 1905)  
(*Cote de la Bourse et de la Banque*, 20 février 1905)

MM. François Urruty et Maurice Wilmotte <sup>1</sup>, à Paris, viennent de fonder sur notre place, 3 [*sic* : 7 ?], rue Pillet-Will, sous cette dénomination, une société anonyme ayant principalement pour objet toutes les opérations de banque se rapportant à l'industrie minière.

Le capital social est fixé à 2 millions de francs, divisé en 20.000 actions de 100 francs chacune, toutes souscrites contre espèces et préalablement libérées du quart. Il a été créé, en outre, 6.000 parts bénéficiaires, sans mention de valeur sur lesquelles 2.000 ont été attribuées aux fondateurs ; les 4.000 autres seront réparties entre les souscripteurs d'actions, à raison de une part par 5 actions souscrites.

Le premier conseil d'administration se compose de MM. [Hippolyte-]E[ugène] Boyer <sup>2</sup>, G[eorges] de Créqui-Montfort, R. Euler, Dr Fellner, J.-P. Marlier [dir. Compagnie des minerais de Liège, filiale belge de la Metallgesellschaft allemande], P. Méthol, G. Schwarz, F. Urruty et M. Wilmotte.

Cette Société auxiliaire des mines peut avoir une excellente influence sur l'industrie des mines en général en. ce sens qu'elle permettra à tous ceux qui n'ont pas de capitaux disponibles de pouvoir s'en procurer si les opérations proposées présentent des chances de succès et des garanties.

---

<sup>1</sup> Maurice Wilmotte : ingénieur, administrateur délégué de la Société minière du Kanguet, administrateur de la Société des mines du Djebel-Ressas, des Mines de Guelma, de la Société du Djebel-Sidii (1907), de la Société anonyme pour la construction du matériel de chemins de fer (1907) — filiale de l'allemand Oreinstein et Koppel —, des Mines de l'Eyrieux, de la Société d'exploitations minières en Serbie, président de la Compagnie minière du Djendli...

<sup>2</sup> Boyer (Hippolyte-Eugène) : ECP, 1884. Président de la Compagnie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan (1934). Voir [encadré](#).

---

PARTICIPATION DANS LA [COMPAGNIE MINIÈRE DU BAZINA](#) (Tunisie)

---

1906 (janvier) : CRÉATION DE LA [COMPAGNIE MINIÈRE DU DJENDLI](#) (Algérie)

---

1906 (mars) :PARTICIPATION DANS LA  
[SOCIÉTÉ D'EXPLOITATIONS MINIÈRES EN SERBIE](#)

---

Société métallurgique et minière des Cévennes  
Résolutions votées par l'assemblée générale des actionnaires  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 11 juillet 1907)

Première résolution

Le paiement de l'intérêt, de 5 % aux 15.000 actions anciennes, aura lieu, sous déduction des impôts, soit 4 fr. 80 net, aux caisses de la Société auxiliaire des mines, 7, rue Pillet-Will à Paris, à partir du 15 juillet 1907.

Il sera procédé, à l'issue de l'assemblée, au tirage de 3.500 actions, qui seront remboursées à raison de fr. 100 chacune, et échangées contre des actions de jouissance, à partir du 15 juillet 1907 chez la Société auxiliaire des mines, 7, rue Pillet-Will, à Paris.

---

(*Les Archives commerciales de la France*, 14 août 1907)

Paris — Modifications. — Société AUXILIAIRE DES MINES, 3, Pillet-Will. — Transfert du siège 7, Pillet-Will. — 28 mai 1907. — *Loi*.

Paris. — Modifications. — Société dite CIE MINIÈRE DU DJENDLI, 3, Pillet-Will. — Transfert du siège 7, Pillet-Will. — 3 juin 1907 — *Loi*.

Paris. — Modifications. — Société dite CIE DES MINES DE CUIVRE DE SAN PLATON (Huelva), 3, Pillet-Will — Transfert du siège 7, Pillet-Will. — 30 avril 1907. — *Loi*.

Paris. — Modifications. — Société dite CIE MINIÈRE DU BAZINA, 3, Pillet-Will. — Transfert du siège 7, Pillet-Will. — 15 mai 1907. — *Loi*.

---

Société Auxiliaire des Mines  
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 mai 1909)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue ce matin sous la présidence de M. de Créqui-Montfort, président du conseil d'administration, assiste de MM. Juge et Cornudet, scrutateurs, et de M. Soulas, secrétaire.

35.353 actions étaient présentes ou représentées.

Après lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires des comptes, aucun actionnaire ne demandant la parole, les diverses propositions du conseil ont été adoptées à l'unanimité, savoir :

1. Approbation des comptes présentes par le conseil d'administration ;
  2. Approbation de la répartition des bénéfices et fixation du dividende de l'exercice 1908 à 5 %, soit 2 fr. 40 net par action ;
  3. Quitus de la gestion de M. le docteur Otto Fellner, administrateur démissionnaire ;
  4. Nomination de M. le docteur N. Bruckner, en remplacement de M. Otto Fellner ;
  5. Réélection de MM. Marlier et Méthol, administrateurs sortants ;
  6. Nomination de MM. Carrier et Cayard aux fonctions de commissaires des comptes ;
  7. Autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.
- 

Compagnie des mines de cuivre de San Platon  
(Huelva)  
(*Annuaire Desfossés*, 1910, p. 561-562)

Acte constitutif : reçu par M<sup>e</sup> Grange, notaire à Paris, le 21 septembre 1906, C. D. 16 novembre 1906.

Objet : L'acquisition des mines de cuivre et métaux connexes connues sous les noms de San-Platon, Secunda San-Platon et Aumenlo de San-Platon, situées province de Huelva (Espagne). L'exploitation de ces mines, le traitement des minerais, la construction, la location ou l'acquisition de toutes usines nécessaires, etc., etc.

Siège social : rue Pillet-Will, n<sup>o</sup> 7, à Paris.

Service financier : à la Société auxiliaire des mines, 7, rue Pillet-Will, Paris.

---

SOCIÉTÉ DES MINES DU CHELALLA  
(*Le Sémaphore algérien*, 18 mai 1910)

Conseil : MM. ... M. Wilmotte...

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère du commerce et de l'industrie  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 26 octobre 1911)

Officier

Boyer (Hippolyte-Eugène), ingénieur des arts et manufactures. Administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan à Paris. Membre du jury à l'exposition de Bruxelles (classe 118). Chevalier du 14 août 1900. Administrateur délégué de la société Decauville, administrateur de la Société auxiliaire des mines.

---

Assemblées constitutives  
Société des fonderies de Mégrine (Tunis)  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 9 avril 1914)

Les liquidateurs de l'ancienne Société métallurgique de Mégrine dissoute le 3 novembre dernier, apportent les biens à une nouvelle société constituée au capital de 500.000 francs par actions de 100 francs ; apport payé par 4.000 parts de fondateur. Cette reprise est faite par la Société auxiliaire des mines, et la nouvelle Société de Mégrine aura aussi son siège, 7, rue Pillet-Will. Conseil : MM. [Léon] Cornudet, Schumann, Schmitz, Cayard et Jalabert.

---

## SOCIÉTÉ CUIVRE ET PYRITES

---

SES LIENS AVEC LA « METALLGESELLSCHAFT »  
(La Journée industrielle, 2 juin 1918)

.....  
Aux assemblées générale du Cuivres et Pyrites en 1912, 1913 et 1914, le plus fort actionnaire était la Société Auxiliaire des Mines, représentée par Herr Doktor Brücknem, de Francfort. Dans le conseil de Cuivre et pyrites, l'Auxiliaire, c'est-à-dire la Metallgesellschaft, était représentée par M. Urruty.

---

Assemblée nationale  
Commission d'enquête sur le rôle et la situation  
de la métallurgie en France,  
(Plomb et zinc)  
(Séance du jeudi 10 juillet 1919)

Déposition de M. CHASTEL,  
directeur général de la Société de Peñarroya,

Octobre 1915  
Rachat fonderies de Mégrine par Peñarroya

[...] M Chastel — En 1915, je suis allé passer un mois et demi en Tunisie. Je parcourus les diverses mines de plomb et je fus à même de voir à Mégrine une fonderie qui était arrêtée et qui appartenait à la Metallgesellschaft. C'est à ce moment qu'elle fut achetée avec l'autorisation du tribunal de Tunis. Je ne vois, d'ailleurs, aucun inconvénient à vous communiquer ce que nous avons acheté à ce moment.

La Société minière et métallurgique de Peñarroya a acheté :

En octobre 1915 à MM :

Roussel 14 actions à 100 francs 1.400 fr.

[François] Urruty 50 actions à 50 fr. 2.400 fr.

[H.-E.] Boyer 100 actions à 50 fr 5.000 fr.

[Georges] de Créqui-Montfort 100 actions à 50 fr. 5.000 fr.

Soulas 32 actions à 50 fr. 1.600 \*

Société auxiliaire des mines 1.000 actions à 50 fr. 1.600 fr.

Compagne des minerais [de Liège, filiale belge de la Metallgesellschaft] 3 . 4 0 4  
actions à 50 fr. 170.200 fr.<sup>3</sup>

En mars 1916 à M. Schumann 50 actions à 100 fr. 5.000 fr.

---

<sup>3</sup> Somme versée entre les mains de M. Guillot, séquestre des intérêts allemands à Tunis.

240.700 fr.

.....

M. le président [Maurice Violette]. — Comment la Metallgesellschaft avait-elle acquis les minerais tunisiens et algériens ?

M. Chastel. — En faisant des conditions plus avantageuses que celles des autres fondeurs.

M. Barthe. — La Société auxiliaire des mines n'était-elle pas sous séquestre ?

M. Chastel. — Non.

M. Barthe. — Il me semble que c'était un auxiliaire des mines allemandes.

M. Chastel. — Elle n'était pas sous séquestre. C'est elle qui nous avait offert 1.000 actions de la Société des fonderies de Mégrine, que nous avons achetées en 1915.

M. Barthe. — Si elle n'était pas fondée par la Metallgesellschaft, elle avait beaucoup d'intérêts dans cette société. Dans le travail du professeur Liebmann, la Société auxiliaire des mines est indiquée comme le trait d'union entre certains intérêts allemands.

M. Chastel. — C'est possible. On pouvait avoir des relations avec l'Allemagne avant la guerre.

M. Barthe. — Voilà pourquoi je vous demandais si elle n'était pas, au moins en partie, sous séquestre.

\*

\* \*

M. Chastel. — Voici donc les achats qui ont été faits par la Société de Peñarroya en actions Sopwith :

La Société minière et métallurgique de Peñarroya a réuni, dans son portefeuille, 35.088 actions :

1907          2.090 souscrites à 100 francs          200.000 fr.

30 décembre 1915          5.500 achetées à 100 francs à la [Société auxiliaire des mines](#) : option du 30 juin 1915 contre crédit de 500.000 francs, au pair. (Décision du conseil de [S. A. M.](#) de ce moment-là)          550.000 fr.

[S. A. M. a été mise sous séquestre le 27 mars 1919.](#)

.....

De cette façon, la participation de la Metallgesellschaft était à peu près annihilée.

M. Barthe. — Vous avez indiqué que vous avez tout d'abord souscrit 2.000 actions des Etablissements Sopwith. C'était bien Schmitz qui était administrateur délégué de cette société ?

M. Chastel. — Pas à ce moment; il n'a été nommé qu'après.

M. Barthe. — C'est le même personnage qui a été délégué de l'Allemagne à la Conférence de la paix.

Eh bien, pourquoi cette société avait-elle son siège, 7, rue Pillet-Will ? Et n'y avait-il pas à la même adresse d'autres sociétés qui s'occupaient de métallurgie ?

M. Chastel. — Je n'ai pas de données très précises sur ce point.

M. Barthe. — Il y avait bien le Comptoir d'exploitation pour les fers et aciers ?

M. Chastel. — Je ne sais pas.

M. Barthe. — Il y avait aussi la Société auxiliaire ; c'était la société tampon.

M. Chastel. — Il n'y a pas de doute : celle-ci avait une grande participation.

M. Barthe. — Elle avait un droit de regard dans toutes les affaires créées par la Metallgesellschaft.

M. Chastel. — C'est certain ; nous l'avons vu nous-mêmes quand nous avons traité avec elle. En tous cas, je vous donne la situation de Peñarroya : nous avons 35.000 actions Sopwith sur 40.000.

---